

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Bureau des radiocommunications



T E L E F A X

Place des Nations
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone +41 22 730 51 11
Téléfax Gr3: +41 22 733 72 56
Gr4: +41 22 730 65 00

Date: septembre 2003

Heure:

Page 1/4

Réf.: CTUIT A18

11M(SSC)/0.2418/03

A: Etats membres de l'UIT

Fax:

De: Avram Sion, Chef a.i., SSC

Pour répondre:

A. élec.: avram.sion@itu.int

Fax: +41 22 730 5785 Tél.: +41 22 730 5931

Objet: Application du numéro 11.44.1 du Règlement des radiocommunications (CMR-2000)

Réf.: Télégrammes circulaires du BR :

- TCUIT A250, 11G(SSC)/0.2658/01 du 14 novembre 2001
- CTUIT A256, 11G(SSC)/0.2928/01 du 14 décembre 2001
- TCUIT A261, 11M(SSC)/0.0623/02 du 8 mars 2002
- TCUIT A278 11M(SSC)/0.2236/02 du 5 septembre 2002
- TCUIT A4 11M(SSC)/0.0551/03 du 7 mars 2003

Monsieur,

1. Le Bureau des radiocommunications a l'honneur d'attirer l'attention de toutes les administrations sur les dispositions du numéro 11.44.1 qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2002 et sur la Règle de procédure relative aux numéros 11.44 et 11.44.1 adoptée par le Comité du Règlement des radiocommunications à sa 24^{ème} réunion (Genève, 10-18 septembre 2001).

2. En vertu de ces dispositions, les assignations figurant dans une demande de coordination ne seront plus prises en compte par le Bureau ou les administrations sauf si la première fiche de notification en vue de l'inscription des assignations concernées au titre du numéro 11.15 a été reçue par le Bureau à la fin du délai réglementaire de sept ans (ou neuf ans) à compter de la date de réception ou de publication, selon le cas, des renseignements pertinents pour la publication anticipée.

3. Dans ce contexte, le Bureau a établi deux listes de réseaux. La liste reproduite dans l'annexe 1 concerne les réseaux, avec la date correspondante de publication des renseignements pour la publication anticipée, pour lesquels une demande de coordination a été reçue par le Bureau et le délai réglementaire de neuf ans expirera avant le 1^{er} juillet 2004, mais pour lesquels aucun renseignement de notification n'est encore parvenu au Bureau. La liste reproduite dans l'annexe 2 concerne les réseaux pour lesquels une demande de coordination a été reçue par le Bureau et le délai réglementaire de neuf ans expirera avant le 1^{er} juillet 2004, mais pour lesquels les renseignements de notification reçus ont été renvoyés aux administrations à la suite d'une conclusion défavorable.

4. Le Bureau demande à votre administration de bien vouloir vérifier les listes ci-jointes et de soumettre les renseignements de notification au titre du numéro 11.15 avec tous les accords requis obtenus (numéro 11.32) ou bien avec certains accords manquants, mais avec une demande visant à appliquer les dispositions des numéros 11.32A, 11.35 ou 11.41, selon qu'il conviendra.

5. Nous attirons l'attention de votre Administration sur le fait que les listes reproduites dans les annexes ne comprennent pas les réseaux pour lesquels les renseignements de notification ont été partiellement reçus et inscrits ou qui sont en cours d'inscription dans le fichier de référence international des fréquences. Nous prions votre Administration de bien vouloir vérifier si l'un quelconque de ses réseaux relève de la catégorie précitée et de soumettre les renseignements de notification comme indiqué au §4 ci-dessus pour les assignations correspondantes qui se trouvent encore au stade de la coordination et pour lesquelles le délai réglementaire de neuf ans expirera avant le 1^{er} juillet 2004.

6. Veuillez noter que la présente communication doit être considérée comme constituant l'information préalable du Bureau visée au numéro 11.44.1.

7. Le Bureau ne doute pas que votre administration fournira les renseignements nécessaires indiqués ci-dessus. Si ces renseignements de notification ne lui parviennent pas dans les délais prescrits, le Bureau prendra de nouvelles mesures comme indiqué au numéro 11.44.1 et dans la Règle de procédure connexe.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Avram Sion
Chef a.i., Division de coordination des systèmes spatiaux

Pièces jointes : Annexes 1 et 2

ANNEXE 1

Réseaux à satellite pour lesquels une demande de coordination a été soumise et le délai réglementaire de neuf ans expirera avant le 1^{er} juillet 2004, mais pour lesquels le Bureau n'a pas encore reçu de renseignements de notification

RESEAUX	STATUS	ADMIN	ORG	LONG(E)	DATE API
B-SAT L	C	B		-45	07.03.1995
B-SAT M	C	B		-59	07.03.1995
CANSAT KA-1	C	CAN		-107	25.04.1995
CANSAT KA-2	C	CAN		-91	25.04.1995
CANSAT KA-3	C	CAN		-82	25.04.1995
ASIASAT-AKS	C	CHN		122	14.03.1995
ASIASAT-BKS	C	CHN		116	14.03.1995
ASIASAT-CKS	C	CHN		106	14.03.1995
ASIASAT-DKS	C	CHN		78	14.03.1995
ASIASAT-EKS	C	CHN		100	14.03.1995
CHINASAT-31	C	CHN		80	24.01.1995
CHINASAT-32	C	CHN		140	24.01.1995
CHINASAT-33	C	CHN		110	14.03.1995
COURIER	C	D			13.06.1995
EUROPE*STAR-2	C	D		43	13.06.1995
AGRANI-1A	C	G		29	31.01.1995
AGRANI-2	C	G		52	31.01.1995
AGRANI-2A	C	G		46	31.01.1995
AGRANI-3A	C	G		80	31.01.1995
ICO-P	C	G			07.02.1995
INMARSAT-3 AOR CEN2A	C	G		-32	04.04.1995
INMARSAT-3 IOR WEST	C	G		25	04.04.1995
INMARSAT-3 POR WEST	C	G		109	04.04.1995
SKYSAT-A1	C	G		118	24.01.1995
SKYSAT-A2	C	G		122	24.01.1995
SKYSAT-A3	C	G		125	24.01.1995
SKYSAT-B1	C	G		134	24.01.1995
SKYSAT-B2	C	G		98	24.01.1995
SKYSAT-B3	C	G		138	24.01.1995
SKYSAT-B4	C	G		142	24.01.1995
SKYSAT-C1	C	G		80	21.03.1995
SKYSAT-C2	C	G		90	21.03.1995
SKYSAT-C3	C	G		102	21.03.1995
SKYSAT-C4	C	G		105	21.03.1995
SKYSAT-C5	C	G		169	21.03.1995
GARUDA-3	C	INS		135	02.05.1995
GARUDA-4	C	INS		80	02.05.1995
PALAPA PACIFIC-4	C	INS		136	16.05.1995
PALAPA PACIFIC-5	C	INS		152	16.05.1995
SUPERBIRD-A2	C	J		158	09.05.1995
MEASAT-4	C	MLA		72	30.05.1995
MEASAT-SA1	C	MLA		6	24.01.1995
MEASAT-SA1	C	MLA		6	30.05.1995
MEASAT-SA2	C	MLA		9	24.01.1995
MEASAT-SA2	C	MLA		9	30.05.1995
MEASAT-SA3	C	MLA		37	24.01.1995
MEASAT-SA3	C	MLA		37	30.05.1995
MEASAT-SA4	C	MLA		46	24.01.1995
MEASAT-SA4	C	MLA		46	30.05.1995

RESEAUX	STATUS	ADMIN	ORG	LONG(E)	DATE API
AGILA-A4	C	PHL		127	07.02.1995
AGILA-A5	C	PHL		137	07.02.1995
AGILA-A6	C	PHL		147	07.02.1995
BUMERANG	C	RUS		76	18.04.1995
STATSIONAR-M10	C	RUS		45	11.04.1995
STATSIONAR-M11	C	RUS		49	11.04.1995
STATSIONAR-M12	C	RUS		70	11.04.1995
STATSIONAR-M13	C	RUS		85	11.04.1995
STATSIONAR-M14	C	RUS		128	11.04.1995
STATSIONAR-M2	C	RUS		-3	11.04.1995
STATSIONAR-M3	C	RUS		1	11.04.1995
STATSIONAR-M4	C	RUS		5	11.04.1995
STATSIONAR-M5	C	RUS		8	11.04.1995
STATSIONAR-M6	C	RUS		12	11.04.1995
STATSIONAR-M7	C	RUS		15	11.04.1995
STATSIONAR-M8	C	RUS		23	11.04.1995
STATSIONAR-M9	C	RUS		35	11.04.1995
THAICOM-A4B	C	THA		142	14.03.1995
UKRSAT-2 C 3W	C	UKR		-3	14.03.1995
UKRSAT-2 KU 3W	C	UKR		-3	14.03.1995
UKRSAT-3 C 1E	C	UKR		1	16.05.1995
UKRSAT-3 KU 1E	C	UKR		1	16.05.1995
USASAT-28D	C	USA		-110	17.01.1995
USASAT-28E	C	USA		-80	17.01.1995

ANNEXE 2

Réseaux à satellite pour lesquels une demande de coordination a été soumise et le délai réglementaire de neuf ans expirera le 1^{er} juillet 2004, mais pour lesquels les renseignements de notification reçus ont été renvoyés à l'Administration à la suite d'une conclusion défavorable

RESEAUX	STATUS	ADMIN	ORG	LONG(E)	DATE API
Aucun réseau n'est identifié pour cette période					